

OBJET : Comptes de Gestion 2014

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par le receveur, pour le budget principal, le budget annexe du SPANC et le budget annexe des zones d'activités, n'appellent ni observation ni réserve.

OBJET : Comptes Administratifs 2014 - Budget principal

Afin de soumettre à l'approbation de l'assemblée le compte administratif 2014 du budget principal, Monsieur Jean-Louis ROCHUT est élu Président et Monsieur Pascal GOUBERT de CAUVILLE quitte la salle pendant le déroulement du vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	21
Nombre de suffrages exprimés	26
Votes POUR.....	26
Votes CONTRE	0

OBJET : Comptes Administratifs 2014 - Budgets annexes

Afin de soumettre à l'approbation de l'assemblée les comptes administratifs 2014 des budgets annexes des zones d'activités et du SPANC, Monsieur Jean-Louis ROCHUT est élu Président et Monsieur Pascal GOUBERT de CAUVILLE quitte la salle pendant le déroulement du vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	21
Nombre de suffrages exprimés	26
Votes POUR.....	26
Votes CONTRE	0

OBJET : Affectation des résultats 2014 - Budget Général

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de M. Pascal GOUBERT de CAUVILLE,
Après avoir entendu le compte administratif 2014,
Considérant le résultat déficitaire de la section d'investissement de 206 667,29 €,
Et compte tenu des restes à réaliser dépenses de 110 258,48 € et des restes à réaliser recettes de 0 €,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent d'exploitation de 1 136 015,58 €
Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014		
POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES		600 000,00 €
Virement de la Section d'Investissement (021)		
Résultat d'investissement au 31/12/2014	EXCEDENT	
	DEFICIT	206 667,29 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2014		1 136 015,58 €
- Exécution du virement à la section d'investissement (1068)		316 925,77 €
- Affectation complémentaire en réserves		
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		819 089,81 €
DEFICIT AU 31/12/2014		
- Déficit à reporter		

OBJET : Affectation des résultats 2014 - Budget des zones d'activités

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de M. Pascal GOUBERT de CAUVILLE,
Après avoir entendu le compte administratif 2014,
Considérant le résultat de la section d'investissement qui présente un déficit de 54 826,66 € et les restes à réaliser dépenses et recettes nuls,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent d'exploitation de 113 800,51 €
Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014		
POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES		95 000,00 €
Virement de la Section d'Investissement (021)		
Résultat d'investissement au 31/12/2014	EXCEDENT	
	DEFICIT	54 826,66 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2014		113 800,51 €
- Exécution du virement à la section d'investissement (1068)		54 826,66 €
- Affectation complémentaire en réserves		
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		58 973,85 €
DEFICIT AU 31/12/2014		
- Déficit à reporter		

OBJET : Affectation des résultats 2014 - Budget SPANC

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Pascal GOUBERT de CAUVILLE,

Après avoir entendu le compte administratif 2014,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :
un excédent d'exploitation de 1 409,27 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014		
POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES		
Virement de la Section d'Investissement (021)		
Résultat d'investissement au 31/12/2014	EXCEDENT	
	DEFICIT	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2014		1 409,27 €
- Exécution du virement à la section d'investissement (1068)		
- Affectation complémentaire en réserves		
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		1 409,27 €
DEFICIT AU 31/12/2014		
- Déficit à reporter		

OBJET : Bilan des cessions et acquisitions 2014

Le Président présente au conseil communautaire, pour information, le bilan des acquisitions et cessions de Cœur de Sologne en 2014.

Sur l'exercice 2014 aucune cession ou acquisition immobilière n'est intervenue au titre du budget général.

Au budget annexe des zones d'activités, nous avons constaté la vente d'un terrain de 2 466 m² à Monsieur ASSELINEAU au prix de 11 097,00 € HT.

OBJET : Fiscalité : taux d'imposition des taxes locales

Lors de la préparation budgétaire, la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale a été réaffirmée.

Le Président propose donc à l'assemblée de reconduire les taux de l'année précédente :

- cotisation foncière des entreprises 20,30 %
- taux liés au transfert de fiscalité départementale
 - taxe d'habitation 9,49 %
 - taxe foncière sur le non bâti 2,86 %
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères 12,80 %

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

OBJET	Attributions de compensation 2015
--------------	--

Le Président propose au conseil communautaire de fixer le montant des attributions de compensation de chaque commune au même niveau que celui de 2014, à savoir :

Chaon	14 337,39 €
Chaumont-sur-Tharonne	442 478,36 €
Lamotte-Beuvron	921 489,56 €
Nouan-le-Fuzelier	577 879,20 €
Souvigny-en-Sologne	17 616,00 €
Vouzon	6 221,58 €
TOTAL	1 980 022,09 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

OBJET	Subventions 2015
--------------	-------------------------

Le Président soumet au conseil communautaire le détail des subventions à attribuer pour l'exercice 2015 pour le fonctionnement d'associations :

	Montants
Ecole de musique	42 000,00 €
Office de Tourisme	75 185,00 €
Bibliothèque CAL de Nouan le Fuzelier	22 749,00 €
Bibliothèque Chaumont sur Tharonne	2 230,00 €
Bibliothèque Souvigny en Sologne	1 006,00 €
Marque Sologne (OT côté Sud)	2 600,00 €
Sculpt en Sologne	1 500,00 €
PAÏS	9 533,00 €
TOTAL	156 803,00 €

Le conseil communautaire approuve, **à l'unanimité**, le montant des subventions ci-dessus et autorise le Président à les mandater.